

Image not found or type unknown



Choix maison retraite - caution solidaire

Par **unette**, le **28/11/2017** à **18:53**

Bonjour

Mes parents ont décidé d'entrer en maison de retraite, alors qu'ils auraient pu rester à domicile. Et ont choisi une des plus chères.

Nous sommes 3 enfants, ai-je le droit de m'opposer et essayer d'en trouver une moins chère. Dois-je m'engager à signer en tant que caution solidaire, alors qu'ils vont dilapider leurs pensions et économies très vite.

Et serais-je obligé de payer dans X années quand ils n'auront plus d'argent, et ça va aller vire à environ 5200€ par mois.

En choisissant une moins chère, ça ferait dans les 4000€.

Merci pour votre réponse